

De M. Lelonturier :

Pamars de la Distribution des Prix au Collège de Compiègne le 13 juillet 1929, qui contient *in extenso* le discours d'usage prononcé par notre collègue sur l'historien Augustin Thierry, sa vie, son œuvre et son séjour en 1813 au Collège de Compiègne. Une plaque rappelant ce séjour devrait y être posée pour conserver ce souvenir à la postérité.

Des remerciements sont adressés aux donateurs, particulièrement à M. le docteur Bresset, qui a complété si heureusement nos collections relatives à la Grande Guerre.

#### *Admissions*

Mlles Le Floch et Barré, MM. Bullot, Dheilly, de Beaupuis, Décaux, Hocquet-Surmay, présentés à la dernière réunion, sont admis comme membres titulaires.

\*\*\*

#### *A propos du Retable de Thourotte*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la situation du retable de Thourotte, exposée par notre collègue Philippot, fait l'objet des préoccupations des connaisseurs, justement soucieux de la conservation de nos œuvres d'art.

Dès 1869, le 24 mai, l'auteur du compte rendu de la 2<sup>e</sup> excursion de la Société historique de Compiègne exprimait alors son regret et sa tristesse « en voyant l'état d'abandon et de délabrement dans lequel se trouve le retable. Des lumières brûlant sous les peintures en écaillent la surface, et les sculptures, laissées sans protection, sont exposées à des mutilations continuelles. »

A peu de choses près, qu'y a-t-il de changé dans la situation du retable en 1929 ?

Pourtant, cette importante œuvre d'art est d'une incontestable valeur.

Déjà signalée dans le « Voyage pittoresque » du baron de Taylor, qui en donne un fort beau dessin, ce retable a été l'objet d'une description toute aussi savante que détaillée de la part de M. le chanoine L. Marsaux (voir Bulletin de la Société historique, T. IX, pp. 1-13).

Des mesures de préservation urgentes s'imposent donc et, à ce sujet, nous ne saurions être trop reconnaissants envers le correspondant de la *Gazette de l'Oise* du 20 novembre 1929 pour avoir indiqué la plus heureuse des solutions pour le salut d'une œuvre d'art particulièrement en danger :

« Nous n'admettons, écrit-il justement, qu'avec réserves, la centralisation dans les grands musées des œuvres d'art, ainsi que certains le préconisent. Nous estimons que ce qui constitue le patrimoine d'une commune en monuments ou en œuvres d'art doit être précieusement conservé sur place. Mais nous concédons volontiers que chaque fois qu'une œuvre d'art se trouve en danger de destruction, la collectivité qui en est propriétaire, ne possédant pas les moyens d'en assurer la conservation, il y aura un intérêt évident à ce que l'œuvre d'art soit mise à l'abri, même par un déplacement. C'est le cas du retable de l'église de Thourotte.

« Pourquoi la municipalité de cette commune ne s'inspirerait-elle pas de l'exemple de Margny-les-Compiègne, qui, possédant un Christ ailé, spécimen presque unique de l'art religieux du XVII<sup>e</sup> siècle, a eu un geste élégant et de circonstance ? Ce Christ était placé dans le bureau du maire et était presque soustrait aux regards. Par une récente délibération, le Conseil municipal a décidé de le confier à la Ville de Compiègne pour qu'il figurât en bonne place, dans le musée d'art religieux dont la création est projetée dans l'ancienne chapelle Saint-Nicolas.

« Les remarquables boiseries de cette chapelle constitueront pour lui un cadre approprié. Elles seraient dignes également d'accueillir le retable de Thourotte. Tout comme pour le Christ de Margny, la propriété en serait réservée et continuerait à appartenir à Thourotte.

« A la chapelle St-Nicolas, de nombreux visiteurs pourraient venir l'admirer. Au surplus, la Ville de Compiègne assurerait les coûteuses et délicates réparations qu'il nécessite. »



#### *Le Cimetière Franc du Camp Luziau à Baugy (Oise)*

Notre érudit collègue, M. le Dr Robine, souffrant d'une grave maladie contractée au cours de l'exercice de sa profession, s'est excusé de ne pouvoir assister à notre séance.

M. Hémerly donne lecture de la communication de notre confrère relative aux fouilles du cimetière franc du camp Luziau à Baugy, effectuées en 1913 sous sa direction.

Une centaine de sépultures — sarcophages ou fosses creusées dans la craie — existent en cet endroit et furent fouillées à plusieurs reprises, d'abord par A. de Roucy, il y a une cinquantaine d'années, qui concluait à un cimetière gallo-romain, puis par le Dr Robine en 1913 et enfin par MM. Barré et Hémerly en 1927.

Quelques vases en terre noire, des scramasaxes, des boucles de ceinturons, des couteaux, divers objets de parure ont été recueillis dans quelques tombeaux et permettent de dater de façon précise (VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles) ce cimetière.

Les fondations d'un petit édicule y ont été aussi mises à jour en 1927.

Des photos, plans et dessins ont permis à nos collègues de se rendre compte de l'importance de cette nécropole.